

À Nantes, « la justice est mal rendue »

Le manque de moyens se ressent aux comparutions immédiates, où des affaires de plus en plus complexes sont jugées. Exemple à Nantes.

Les Jours, En comparution immédiate - Épisode n°2, par Lola Breton, le 13 juillet 2022

À Nantes (Loire-Atlantique)

Posé sur le quai François-Mitterrand, le palais de justice de Nantes est une boîte noire. Littéralement. Les murs, les bancs, les poutres : noirs. Les salles d'audience, elles, sont couleur sang. Rouges du sol au plafond en passant par les bancs en bois. Mais dans la boîte noire, les décisions rendues doivent, elles, être transparentes. En préparant cette série, mes interlocuteurs spécialistes de la justice pénale ont cité Nantes comme une juridiction où les prévenus ont le temps d'être entendus par le tribunal, en longueur. Ainsi Virginie Gautron, docteure en droit pénal à l'université de la ville : « *Je sais que les magistrats y prennent davantage de précautions avec la procédure de comparution immédiate et peuvent très bien passer une heure trente sur un dossier. On prend le temps de juger ce type d'affaires. Mais tout cela change selon la personnalité du procureur, selon les juges du siège, la culture décisionnelle locale. À Nantes, ils ont toujours été plus réservés. Les renvois et relaxes sont plus faciles. Ça envoie des messages subliminaux aux parquets pour leur dire d'arrêter de tout envoyer en comparution immédiate.* »

14 h 10, un seul juge s'installe au lieu de trois normalement en comparution immédiate. Un quiproquo bloque la procédure

En entrant dans la salle vermillon, le 22 mars 2022, voilà donc à quoi *Les Jours* s'attendent : un examen minutieux des dossiers, des affaires renvoyées pour davantage préparer la défense, des peines légères. 14 h 10 – presque à l'heure –, la sonnerie retentit. Un seul juge s'installe. Les comparutions immédiates ont toujours lieu devant une collégiale de trois juges. Quelque chose cloche. Le premier dossier est renvoyé. Le prévenu, poursuivi pour avoir forcé la portière d'une voiture et volé un sac à main à l'intérieur, n'est pas présent. Ce n'est pas la raison pour laquelle on ne discutera pas du fond de son dossier. Un quiproquo bloque la procédure : la [présidente](#) du jour était auparavant juge des libertés et de la détention et c'est elle qui avait placé l'homme sous contrôle judiciaire, le temps qu'il prépare sa défense. « *Il y a une incompatibilité stricte dans le Code de procédure pénale. Quand un juge intervient dans un dossier, il ne peut pas le juger ensuite* », explique son premier [assesseur](#) à la victime. L'homme dont la voiture a été fracturée il y a déjà cinq mois s'est encore déplacé pour rien.

« *J'ai encore perdu mon temps...*

Vous pourrez comptabiliser cette journée dans les préjudices et demander réparation.

Ce n'est pas quantifiable. Je n'ai qu'un seul fils, il s'est pacsé aujourd'hui et je ne suis pas présent à la fête. Même si j'y vais maintenant, il va m'en vouloir.

Il vous en voudra, mais c'est de la faute de la justice, monsieur. Ça arrive malheureusement fréquemment. Et vous n'êtes pas obligé de revenir la prochaine fois, vous serez notifié de la décision. »

L'audience est renvoyée, l'homme dont la voiture a été fracturée il y a déjà cinq mois s'est encore déplacé pour rien — Illustration Aurélie Garnier pour *Les Jours*.

Premier dossier, premier aveu de faiblesse. Le tribunal de Nantes est l'un de ceux où les manques de moyens sont particulièrement criants, alors même que le nombre d'affaires ne cesse d'augmenter – le bilan de l'activité judiciaire 2021 pointe une augmentation de 18 % par rapport à 2020, [année exceptionnelle](#) aussi dans la justice, et de 10 % depuis 2019. Le 28 février dernier, le président du tribunal de Nantes, Franck Bielitzki, donnait une conférence de presse. Il appelait alors au recrutement de 24 magistrats supplémentaires pour faire fonctionner la juridiction qui tourne aujourd'hui avec 51 juges. Très loin des besoins réels : « *Pour être à la hauteur de la moyenne européenne, qui est de 17,7 magistrats professionnels pour 100 000 habitants, il nous faudrait 186 juges, a-t-il rappelé. 24 magistrats, ça changerait quoi ? C'est, par exemple, un [juge des libertés et de la détention](#) en plus. [...] Ce sont quatre magistrats du siège supplémentaires pour abonder le tribunal correctionnel : nous avons 240 dossiers d'information judiciaire qui sont dans nos placards depuis plusieurs années sans être en capacité de les audier.* »

La justice est mal rendue. Certains avocats ont entamé des actions contre l'État pour déni de justice pour des dossiers qui attendent d'être traités depuis plus de deux ans.

Christine Julienne, bâtonnière de l'ordre des avocats de Nantes

Cette situation alerte, évidemment, les avocats du barreau nantais, qui se mobilisent au côté des magistrats, notamment depuis juin dernier et le [procès Troadec](#). « *Cette audience nous semblait être déconnectée de la réalité*, souligne Christine Julienne, bâtonnière de l'ordre des avocats de Nantes aux *Jours*. *Réquisitionner des salles d'audience pour retransmettre le procès était disproportionné compte tenu des faibles moyens de la justice nantaise.* » Depuis, le combat continue. Entre les arrêts maladie de juges surmenés et le manque, voire l'absence, de [greffiers](#), les délais s'allongent. « *La justice est mal rendue*, estime Christine Julienne. *Certains avocats ont entamé des actions contre l'État pour déni de justice pour des dossiers qui attendent d'être traités depuis plus de deux ans.* »

Pour juger en comparution immédiate, nul besoin d'ouvrir une information judiciaire, ni d'impliquer énormément de personnel de justice. Le tribunal juge des « faits simples »... en principe. Car de plus en plus, les affaires qui passent devant la chambre des « CI » (comparutions immédiates) se complexifient (lire [l'épisode 1](#), « Sur les bancs de la justice du quotidien »). Sans que la procédure ne change.

Johann P. a des faux airs de l'acteur Mads Mikkelsen. L'affaire pour laquelle il comparaît pourrait elle aussi sortir d'un film. Dans son dossier, rien n'est simple. Ou, devrait-on dire, ses dossiers. Pour éviter deux audiences pour des faits similaires, deux affaires doivent être jugées en même temps, ce 23 mars 2022. L'une date d'une période courant de septembre 2018 à février 2019, l'autre remonte au 23 février 2022. Lors d'une audience précédente, à la traditionnelle question de début de comparution immédiate – « *Acceptez-vous d'être jugé aujourd'hui ou souhaitez-vous un délai pour préparer votre défense ?* » –, le Nantais de 52 ans a choisi la seconde option. Le voici donc un mois plus tard – mais toujours officiellement en comparution immédiate – le visage émacié, dans le box vitré de la salle rouge.

Pendant plus d'une heure, le dossier de Johann P. est décortiqué, scruté, discuté. Cette affaire paraît trop complexe pour être jugée en comparution immédiate

La justice reproche à Johann P. de s'être livré à un trafic de stupéfiants, notamment de méthadone – utilisée dans le traitement de la dépendance à l'héroïne. Chez lui, dans le quartier des Dervallières (dans l'ouest de Nantes), lors des perquisitions de février 2019 et février 2022, les policiers ont trouvé 58 flacons de cet opioïde, mais aussi 233 grammes d'héroïne, des chargeurs d'armes automatiques, 316 cartouches d'armes à feu et quelques grammes de cocaïne. « *Quelqu'un a déposé tout ça chez moi* », tente Johann P. en guise d'explication face au tribunal. Le quinquagénaire, déjà condamné à plusieurs reprises pour détention et usage de stupéfiants depuis 1997, se pose en « [nourrice](#) ». Sauf pour la méthadone. Ça, il l'admet, il revend les flacons que le Triangle, structure nantaise de traitement des addictions, lui fournit, pour se procurer de l'héroïne.

Lors des perquisitions chez Johann P., les policiers ont trouvé 58 flacons de méthadone, 233 grammes d'héroïne, des chargeurs d'armes automatiques, 316 cartouches d'armes à feu et quelques grammes de cocaïne — Illustration Aurélie Garnier pour *Les Jours*.

Au fil de l'audience, le parcours de vie de Johann P. se dessine. Toxicomane depuis vingt ans, il a eu cinq enfants issus de deux unions. L'un de ses fils est décédé en août 2021, à 25 ans, après une soirée durant laquelle il a consommé énormément de drogues. Il a fini la nuit chez son père, ont pris quelques lignes de coke ensemble. Johann n'a compris que le lendemain matin que son fils avait fait une overdose. Le parquet de Nantes aurait voulu poursuivre Johann P. pour [non-assistance à personne en danger](#), mais l'autopsie a montré qu'aucun signe avant-coureur de l'overdose n'aurait pu être détecté. Il n'y aura donc pas de suite.

Ce 23 mars en revanche, le [procureur](#) n'en démord pas : « *Il faut être clair, ça fait des années qu'il pourrit son quartier avec des drogues dures. Il faut protéger la cité des Dervallières de ce monsieur, de ce trafiquant de drogue et de ce détenteur d'armes.* » La défense oppose : « *Vous avez à juger un toxicomane prêt à commettre des infractions pour avoir sa dose, pas un responsable du trafic.* » Pendant plus d'une heure, le dossier de Johann est décortiqué, scruté, discuté. Peut-être cette affaire, qui paraît trop complexe pour être jugée devant une chambre de comparution immédiate – sans actes d'enquête davantage poussés qu'une procédure correctionnelle classique rendrait possibles – est-elle la représentation des priorités actuelles du parquet. Quand la police nantaise s'affaire à détruire tous les points de

deal de la ville, le ministère public poursuit davantage dans les affaires de stupéfiants. Or, les Dervallières représentent le cœur névralgique du trafic... Johann n'y mettra plus les pieds pendant un certain temps : ce 23 mars 2022, le tribunal l'a condamné à trois ans d'interdiction de séjour dans ce quartier et à quinze mois de prison ferme avec maintien en détention.

Le procureur de la République nantais propose, pour fluidifier la justice, de s'appuyer plus sur les procédures qui ne prévoient pas de passage devant un juge

Sur deux après-midis d'audience et huit affaires examinées par *Les Jours*, six auteurs ont écopé d'une peine de prison ferme, sans aménagement possible. Drogues, vols avec violences, violences volontaires, violences conjugales, les peines fermes pleuvent. Un habitué du prétoire abonde : « *En ce moment, ça tabasse...* » Christine Julienne, la bâtonnière du barreau de Nantes, tempère : « *On ne peut pas faire de généralités à partir d'une ou deux audiences. Je n'ai pas été alertée par mes collègues de décisions plus sévères ces derniers temps ; décisions qui sont prises au regard des particularités de l'affaire.* »

Et n'allons pas croire que le tribunal cherche à remplir un centre pénitentiaire local trop vide. [Selon l'Observatoire international des prisons](#), il accueille déjà bien au-delà de ses capacités. Au 1^{er} janvier 2022, la densité carcérale à la [maison d'arrêt](#) pour hommes de Nantes – où sont détenus ceux qui attendent leur procès ou qui écopent d'une peine inférieure à deux ans – était de 135,1 %. Certains dorment sur des matelas au sol – ils sont 908 au total en France actuellement, [selon le ministère de la Justice](#).

Pour endiguer le trop-plein et fluidifier le trafic de la justice, le procureur de la République nantais, Renaud Gaudeul, en poste depuis septembre 2021, souhaiterait s'appuyer davantage sur les peines alternatives aux poursuites (travail non rémunéré ou stage éducatif) et les [comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité](#) (CRPC). Ces mesures ne prévoient pas de passage devant un juge. Si les faits simples sont discutés devant le procureur, sans procès, et que les affaires complexes restent dans le pré carré des chambres correctionnelles, les audiences de comparutions immédiates risquent de devoir se réinventer.